

COMMUNE
DE
FRASNES-LEZ-ANVAING

ENQUETE PUBLIQUE

AVIS

MODIFICATION A LA VOIRIE COMMUNALE
(Décret du 6/02/2014 relatif à la voirie communale)

OEUDEGHIEN – DEPLACEMENT D’UNE PARTIE DE L’ASSIETTE DU SENTIER N° 47.

Le Collège communal porte à la connaissance du public qu’une demande de modification de voirie tendant au déplacement d’une partie de l’assiette du sentier n° 47 traversant la parcelle cadastrée section B n° 322 d, a été introduite par Mesdames Yolande MASSART, chemin de Buissenal, 50 à MAINVAULT et Bernadette MASSART, chemin de Haute Hurtebise, 2 à MAINVAULT.

<i>DATE DE L’AFFICHAGE</i>	<i>DATE D’OUVERTURE DE L’ENQUETE</i>	<i>LIEU, DATE ET HEURE DE CLOTURE DE L’ENQUETE</i>	<i>LES OBSERVATIONS ECRITES PEUVENT ETRE ADRESSEES :</i>
28 août 2019	2 septembre 2019	<i>Lieu</i> : Administration communale, Place de l’ Hôtel de Ville, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal <i>Date de clôture</i> : 2 octobre 2019. <i>Heure de clôture</i> : 11 H 30.	<u>Administration</u> <u>Communale</u> Collège Communal Place de l’Hôtel de Ville 1 7911 Frasnes-lez-Anvaing

Le dossier peut être consulté à partir de la date d’ouverture jusqu’à la date de clôture de l’enquête, à l’Administration Communale, Service des Travaux/Urbanisme, Place de l’Hôtel de Ville, 1 à Frasnes-lez-Anvaing,

- **les mercredi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le vendredi de 16 H à 20 H ou sur rendez-vous moyennant contact avec le service Travaux/Urbanisme au moins 48 heures au préalable (☎069/87.16.25).**

Les réclamations et observations écrites seront adressées par courrier, du 2/09/2019 au 2/10/2019, au Collège Communal, Place de l’Hôtel de Ville, 1 à 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING.
Les réclamations et observations orales peuvent être formulées à l’agent communal délégué à cet effet, jusqu’au 2/10/2019 à 11 H 30.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre f.f,

Mme Dominique VALLEZ.

Mme Carine DE SAINT MARTIN.